

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Quicon et son maître  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184642>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE CONTEUR VAUDOIS

projet sur le tapis et obtint un décret portant que la colonne serait démolie. Voici comment cette opération, qui eut lieu dans l'après-midi du 16 mai, nous est racontée par Jules Claretie :

A trois heures, le clairon sonne; quelques membres de la Commune prennent place au balcon du ministère de la justice. La musique du 100<sup>e</sup> bataillon exécute la *Marseillaise*, à laquelle succède le *chant du départ* exécuté par la musique du 172<sup>e</sup> bataillon. On fait éloigner tout le monde; chacun se range autour de la place. A cinq heures un quart, les cabestans fonctionnent, la tension des câbles s'opère lentement. Il est cinq heures et demi: l'attention est immense, chacun est haletant. Un cri étranglé par la peur d'un accident, dont il est impossible de mesurer l'étendue, part de toutes les bouches; la colonne s'ébranle; un silence épouvanté se fait dans la foule anxieuse; puis, après avoir oscillé un moment sur sa base, cette masse de bronze et de granit tombe sur le lit de fumier qui lui a été préparé; un bruit sourd se mêle au craquement des fascines, des nuages de poussière s'élèvent dans les airs. A l'instant, une immense clamour s'élève de la foule: Vive la république! Vive la commune! Les fascines et le fumier ont été chassés de chaque côté à plus de 10 mètres. La colonne est toute disloquée, la statue a un bras cassé et la tête est séparée du tronc.

Voici, en résumé, ce que Courbet répondit le 12 août 1871 devant le Conseil de guerre:

« Ce n'est pas moi qui ai eu l'initiative de cette idée. Il y avait déjà eu quatre propositions avant la mienne. Je n'ai fait que suivre un entraînement; le gouvernement était lancé dans cette voie.

J'ai pensé que la colonne serait mieux placée au Champ de Mars, dans ces lieux exclusivement consacrés à la gloire militaire, qu'au milieu de Paris artistique. Elle n'est qu'une faible reproduction de la colonne Trajane; partout les règles de proportion sont méconnues.

Après les dépositions de Courbet, son défenseur M<sup>e</sup> Lachaud ajoute: « Lisez la fin du rapport concernant cet objet: il est dit que la colonne serait déboulonnée seulement, et les matériaux portés au musée d'artillerie; si Courbet avait voulu la déshonorer, il n'en aurait pas confié les matériaux aux honorables militaires du musée d'artillerie. Nous montrerons du reste que l'idée du transfert avait été émise pendant le siège par les maires de Paris et par des hommes qui sont encore au pouvoir. »

Laissons maintenant l'histoire de la colonne pour citer quelques traits qui caractérisaient le peintre réaliste. Courbet adorait l'originalité des opinions et l'excentricité des paroles; il ne cessait de s'en tenir à la joie d'être lui-même: « J'ai trouvé, disait-il, le bonheur parfait; l'ennui m'est inconnu. J'aime toutes les choses pour ce qu'elles sont, et je fais jouer à chacune son rôle naturel à mon profit. Pourquoi chercherais-je à voir dans le monde ce qui n'y est pas, et irais-je défigurer par des efforts d'imagination tout ce qui s'y trouve. Il y a des gens qui détestent les chiens: pourquoi? Moi je les juge à leur juste valeur; je reconnaissais à tout être sa fonction réelle et je suis ainsi arrivé à donner une signification juste à tous mes tableaux; je fais même penser les pierres. »

Courbet faisait volontiers table rase de tout ce

qui ne rentrait pas dans ses idées et dans son genre; il traitait Raphaël de « vieille croûte; » Léonard de Vinci de « vieux sénateur; » Mozart était un « fabricant de mirlitons; » Horace un « Marchef à l'huile; » Phidias, « un sculpteur pour pendules, » et d'autres excentricités dont la conclusion était un peu celle-ci: Il n'y a qu'un Dieu, Courbet; — qu'un artiste, Courbet; — qu'un penseur, Courbet!

Nous ne pouvons nous empêcher, en terminant, de citer quelques fragments de la lettre que Courbet écrivit en 1870 au ministre des beaux-arts pour refuser la décoration qui lui était offerte:

Mes opinions s'opposent à ce que j'accepte une destination qui relève essentiellement de l'ordre monarchique. Cette décoration de la légion d'honneur que vous avez stipulée en mon absence et pour moi, mes principes la repoussent. En aucun temps, en aucun cas, pour aucune raison, je ne l'aurais acceptée. Bien moins le ferais-je aujourd'hui que les trahisons se multiplient de toutes parts, et que la conscience humaine s'attriste de tant de palinodies intéressées. L'humeur n'est ni dans un titre, ni dans un ruban; il est dans les actes et dans le mobile des actions. Le respect de soi-même et de ses idées en constitue la majeure part. Je m'honore en restant fidèle aux principes de toute ma vie: si je désertais je quitterais l'honneur pour en prendre le signe.

Mon sentiment d'artiste ne s'oppose pas moins à ce que j'accepte une récompense de la main de l'Etat. L'Etat est incompté en matière d'art. Quand il entreprend de récompenser, il usurpe sur le goût public. Son intervention est toute démoralisante, funeste à l'artiste qu'elle abuse sur sa propre valeur, funeste à l'art qu'elle enferme dans des convenances officielles et qu'elle condamne à la plus stérile médiocrité. La sagesse pour lui est de s'abstenir. Le jour où il nous aura laissés libres, il aura rempli vis-à-vis de nous tous ses devoirs.

Souffrez donc, M. le ministre que je décline l'honneur que vous avez cru me faire. J'ai 50 ans et j'ai toujours vécu libre. Laissez-moi terminer mon existence libre: quand je serai mort, il faudra qu'on dise de moi: Celui-là n'a jamais appartenu à aucune école, à aucune Eglise, à aucune académie, surtout à aucun régime, si ce n'est le régime de la liberté.

### Quicon et son maître.

Lo grandzi dão tsaté dè X. tegnâi quattro vòlets et duè serveintès et n'étai pas trâo dè tot cé mondo po férè lo bin dão tsatellan qu'avai z'u tant dè son coté que dào coté dè sa fenna, quasu la maiti dão territoire. Quand l'est que n'iron pas tant accouâiti, lo grandzi fasai fottemassî sè dzeins pè l'foto: lão fasai mäilli dâi rioutès, tsappli dão bou, einmottâ dâi chaudzès et tot pliein d'autrè bougré. Permis sòs vòlets, y'ein avai ion qu'étai on cotti dão diablio, et se n'étai pas décidâ à férè oquie, lo fasai pas; mà quand volliavè, l'étai on sâcro à l'ovradzo; que sâi à la faux, à l'écliyî, à la quetalla, nion ne lâi montâvè pî à la grelhie.

On matin, tandi que medzivon la soupa, lo grandzi lão fe: N'âodrein âo bou sta véprâo; po sta matenâ, tè, Tiutsaud, tè faut allâ fochérâ âo courti po on carreau dé favioulès; la Janette lè vâo pliantâ ique iô étai lo tserfouillet; Cacaburo et Piquetron âodront âi lins à l'adze dão Grand-recoo, et tè, Quicon, te

preindré la granta étsila po allâ couilli po n'a tâtra dè cerisés.

— Lo diabe l'allâie ! que repond Quicon, qu'êtâi don lo cotto ; allâ-lâi se vo volliâi, mâ mè ronté lo cou se lâi vé !

— Et se bâyi porquie te ne lâi àodrâi pas ?

— Pace que, noutron maîtrè, ne mè su pas eingadzi tsi vo po travailli ein l'air.

### L'économie.

La première loi de l'économie est de ne jamais faire une dépense mal à propos ; la seconde, de faire avec intelligence toute dépense jugée nécessaire... Bien des femmes doivent se tenir en garde contre cet entraînement qui résulte de la comparaison, et qui pousse à régler sa conduite sur celle d'autrui. Il n'est pas rare d'entendre donner comme raison de tel acte déraisonnable, l'exemple de madame une telle qui agit toujours ainsi ; et comme motif d'une dépense imprudente la nécessité d'égaler, au moins en certaine circonstance, l'élégance ou le confort de personnes dont la situation est égale ou moindre parfois.

A l'appui de mon dire, je citerai un exemple :

« J'étais allée passer un hiver chez d'excellents parents qui habitent une jolie ville du midi de la France. Pour m'être agréable, on songea à réunir plusieurs amis un soir, dans le but de faire un peu de musique et de prendre une tasse de thé. Pendant la soirée même, une personne présente à cette réunion intime, nous invita à passer une soirée semblable chez elle. Seulement à cette soirée, je remarquai que la tasse de thé et la brioche étaient escortées d'une tasse de chocolat et de forces sucreries ; on n'avait pas voulu rester en arrière.

» L'exemple une fois donné, toute la petite ville fut bientôt en mouvement. La vanité se mit de la partie et voici ce qu'il advint : A la troisième réunion, on servait des glaces et du punch ; on chanta, et vers la fin, les jeunes gens proposèrent timidement un quadrille.

» La quatrième réunion fut bravement intitulée : soirée dansante. Le corsage de mousseline blanche était admis, les plateaux circulèrent chargés de sirops, de glaces, de vin chaud, et, vers minuit, on servit des consommés et des petits pâtés ; enfin on se retira après une heure du matin.

» Que pouvait-on faire de mieux pour effacer les splendeurs de cette soirée ?... Trois jours après, nous recevions une grande carte glacée sur laquelle nous lisions avec un étonnement profond :

« M. et M<sup>me</sup> de \*\*\* prient, etc..., de leur faire l'honneur, etc... On dansera. »

» On dansera !!!

» C'était un bal, un grand bal pour lequel il fallut songer à une toilette décolletée. La fête fut brillante et se prolongea fort tard aux sons d'un excellent orchestre.

» Nos étonnements n'étaient pas finis ; le bouquet

fut un autre bal donné par l'une des notabilités de la ville. Cette fois, à côté de la mention : « On dansera, » on lisait : « On soupera... » Et quel souper ? toutes les splendeurs imaginables.

» Mais qu'advint-il à la suite de cette réception princière ? Comme personne ne pouvait songer à surpasser ni même à égaler ces merveilles, chacun se dit à part soi : « Restons-en là. Et on ne se réunit plus de peur de paraître mesquin ou ridicule. »

En supposant que la situation de fortune de chacune des personnes qui avaient donné ces réunions, leur permit de s'enrichir ainsi sur la vanité et l'ostentation de leur voisin, ce qui aurait fort bien pu ne pas être, cette vanité a eu d'ailleurs une assez triste conséquence. Elle nous a privés du plaisir très réel de nous réunir dans l'intimité et de nous amuser sans faste.

M<sup>me</sup> DE SAVERNY.

(*La femme chez elle et dans le monde*).

On sait pendant combien d'années notre ville a soupiré après une bonne source ; on sait toutes les recherches, toutes les tentatives faites pour se la procurer, jusqu'au moment où une société privée est venue nous dire : « J'ai trouvé, aidez-moi, et je vous procurerai de l'eau fraîche et pure. » Mais il s'agissait de faire parcourir au liquide tant désiré un trajet immense, à travers des difficultés en apparence insurmontables, et qui laissèrent planer bien des doutes sur le résultat de l'entreprise.

Aujourd'hui que ces difficultés sont vaincues, et que l'eau du Pont-de-Pierre coule à Lausanne, n'était-il pas tout naturel d'en féliciter et d'en remercier ceux à qui nous la devons ?... Oui, et c'est ce qu'ont fait samedi dernier une soixantaine de personnes, appartenant aux diverses classes de la population, en offrant à l'administration des eaux de Lausanne un banquet, à l'Hôtel du Grand-Pont, banquet où les produits d'une cuisine excellente s'alliaient à quelques décos de l'entrepreneur.

La plus cordiale gaîté n'a cessé d'animer cette charmante réunion, dont nos frères de la presse ont déjà parlé. Nous voudrions pouvoir en reproduire ici les nombreux et spirituels discours et les entraînements refrains ; mais puisque nous ne les possédons pas, qu'il nous suffise de citer les noms de MM. Curchod, Ruchonnet, Guisan, Vessaz, Marguet, Borgeaud, Gaulis, Bugnion, de Weiss, Garin, etc., etc. Voici cependant quelques couplets de circonsistance, chantés par un des convives :

Depuis longtemps on voyait notre ville,  
Où, cependant, l'on n'en fait point excès,  
Frapper en vain sur le rocher stérile  
Et demander un peu d'eau sans succès.

Pour nos trottoirs point d'arrosage,  
Point de fraîcheur durant l'été,  
Et de crier : voilà l'ouvrage  
De la municipalité !

L'autorité, toujours sage et prudente,  
Voulant mûrir cet important sujet,